



**COMMUNIQUÉ DU
45^E SOMMET DES CHEFS D'ÉTAT ET DE GOUVERNEMENT DE LA SADC
17 AOÛT 2025**

1. Le 45^e Sommet ordinaire des chefs d'État et de gouvernement de la SADC (ci-après dénommé « le Sommet ») s'est réuni le 17 août 2025 à Antananarivo en République de Madagascar.
2. Étaient présents au Sommet les chefs d'État et de gouvernement ou leurs représentants suivants :

Botswana :	Son Excellence le Président Maître Duma Gideon Boko,
Eswatini :	Sa Majesté le Roi Mswati III
Lesotho :	Son Excellence le Premier ministre, M. Ntsokoane Samuel Matekane,
Madagascar :	Son Excellence le Président Andry Rajoelina,
Maurice :	Son Excellence le Premier ministre le Dr Navinchandra Ramgoolam, GCSK, FRCP,
Mozambique :	Son Excellence le Président Daniel Francisco Chapo,
Namibie :	Son Excellence le Président le Dr Netumbo Nandi-Ndaitwah,
Afrique du Sud :	Son Excellence le Président Matamela Cyril Ramaphosa,

Zimbabwe :	Son Excellence le Président Dr. Emmerson Dambudzo Mnangagwa
République-Unie de Tanzanie :	Son Excellence le Vice-président le Dr Philip Isdor Mpango,
Union des Comores :	Son Excellence le Premier ministre le Dr Aboubacar Said Anli,
République Démocratique du Congo :	Son Excellence M. Guy Muadiamvita Kabombo, vice-Premier ministre et ministre de la défense
Angola :	Son Excellence l'Ambassadeur Tête António, ministre des Relations extérieures,
Zambie	Son Excellence Mulambo Haimbe, ministre des Affaires étrangères et de la Coopération internationale
Malawi :	Son Excellence l'Ingénieur Vitumbiko Mumba, ministre du Commerce et de l'industrie,
Seychelles :	Son Excellence M. Jean-François Ferrari, ministre de la Pêche et de l'économie bleue.

3. Le Sommet a également vu la présence de ministres des États membres de la SADC et du Secrétaire exécutif de la SADC.
4. Le Sommet a élu son Excellence M. Andry Rajoelina, Président de la République de Madagascar, Président de la SADC, et Son Excellence M. Matamela Cyril Ramaphosa, Président de la République d'Afrique du Sud, Président entrant de l'organisation.
5. Le Sommet a élu Son Excellence le Dr Lazarus McCarthy Chakwera, Président de la République du Malawi, Président de l'Organe de coopération en matière de politique, défense et sécurité et Sa Majesté le roi Mswati III, du Royaume d'Eswatini, Président entrant de cette instance.
6. Le Sommet a exprimé ses sincères condoléances aux États membres pour le décès du Dr Edgar Chagwa Lungu, sixième Président de la République de Zambie ; du Dr Samuel Shafiishuna Daniel Nujoma, Président fondateur de la République

de Namibie ; du M. David Dabede Mabuza, ancien Vice-Président de la République d'Afrique du Sud ; de la Sénatrice Constance Simelane, ancienne Vice-Première Ministre du Royaume d'Eswatini ; et du Prince Mabandla Dlamini, ancien Premier ministre du Royaume d'Eswatini.

7. Le Sommet a également rendu un hommage solennel aux hommes et aux femmes qui ont perdu la vie en accomplissant leurs devoirs pour la Mission de la SADC en République Démocratique du Congo (SAMIDRC), et dont leur courage et leur sacrifice témoignent des valeurs les plus élevées de solidarité, d'unité et de paix, ces principes qui continuent de renforcer les liens entre les communautés de la SADC.
8. Le Sommet a félicité l'avocat Duma Gideon Boko, Président de la République du Botswana ; Son Excellence le Dr Netumbo Nandi-Ndaitwah, Présidente de la République de Namibie ; Son Excellence M. Daniel Francisco Chapo, Président de la République du Mozambique, et l'honorable Dr Navinchandra Ramgoolam, Premier ministre de la République de Maurice, pour leur élection et leur tout premier discours, et a salué leur engagement renouvelé envers les principes, les objectifs et le programme d'intégration de la SADC.
9. Le Sommet a entendu un rapport présenté par le Président de l'Organe de coopération en matière de politique, défense et sécurité, Son Excellence la Dr Samia Suluhu Hassan, Présidente de la République-Unie de Tanzanie et l'a saluée pour son leadership exemplaire et l'engagement dont elle a fait montre pour promouvoir la paix et la sécurité dans la région durant son mandat.
10. Le Sommet a réaffirmé son engagement indéfectible à promouvoir la paix, la sécurité et la stabilité dans l'est de la République Démocratique du Congo, et a salué les efforts de médiation conjoints entrepris par la Commission de l'Union africaine (CUA), la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) et la Communauté de l'Afrique de l'Est (EAC), et a reconnu l'importance du processus de fusion des processus de paix de Luanda et de Nairobi, tout en soulignant la nécessité d'assurer d'urgence la complémentarité et l'harmonisation entre les processus menés par l'Afrique et d'autres initiatives, en particulier l'Accord de Washington de 2025 et la Déclaration de principes de Doha de 2025.
11. Le Sommet a félicité le Royaume du Lesotho pour avoir adopté et promulgué le 10e amendement à la Constitution du Royaume du Lesotho, marquant ainsi une étape importante dans l'avancement et la finalisation du processus de réformes nationales dans ce Royaume.

12. Le Sommet a retiré le Royaume du Lesotho de la liste des pays dont la situation est suivie par la Troïka organique, compte tenu des progrès positifs enregistrés dans la situation politique et sécuritaire régnant dans Royaume, et a félicité le Panel des Sages de la SADC, le Groupe de référence à la médiation, le Gouvernement et le peuple du Lesotho pour leur détermination à consolider la paix et la sécurité.
13. Le Sommet a condamné la propagation d'informations erronées sur le déploiement de la Mission de la SADC en République Démocratique du Congo (SAMIDRC), et a réitéré que ce déploiement a été effectué dans le plein respect des principes et obligations régionaux et internationaux, avec pour objectif de soutenir les États membres dans leur réponse à l'agression extérieure.
14. Le Sommet a félicité les peuples et les gouvernements de la République du Botswana, de la République de Mozambique, de la République de Namibie et de la République de Maurice d'avoir organisé des élections pacifiques, et a salué la République du Mozambique pour les efforts qu'elle déploie en vue de tenir un dialogue national inclusif.
15. Le Sommet a réaffirmé sa solidarité avec le peuple du Sahara occidental dans sa quête d'autodétermination. À cet égard, le Sommet s'est félicité de la signature du Protocole d'accord entre la SADC et le Sahara occidental/République démocratique arabe sahraouie (RDA).
16. Le Sommet a affirmé le caractère complémentaire du processus mené par les Nations Unies concernant le droit à l'autodétermination du Sahara occidental, et a souligné l'importance de l'alignement entre la mise en œuvre du Protocole d'accord SADC-République arabe sahraouie démocratique, le processus dirigé par les Nations Unies, et l'ensemble des initiatives prises par l'Union africaine.
17. Le Sommet a exprimé sa préoccupation face aux attaques qui se poursuivent actuellement contre des civils en Palestine (Gaza), lesquelles ont fait des victimes, causé des destructions matérielles et aggravé la situation humanitaire, et a encouragé les parties concernées à s'engager sans délai dans un processus de paix et de réconciliation, à mettre fin immédiatement aux violences et aux hostilités, à libérer tous les otages et à démarrer des pourparlers en vue de trouver une solution durable au conflit.
18. Le Sommet a appelé à prendre les mesures nécessaires de sorte que le Fonds de développement régional de la SADC opère, sans délai, comme une entité à vocation spéciale, ayant pour objectifs d'accroître la résilience économique

régionale, d'appuyer le développement durable et de mobiliser les investissements à long terme en faveur des programmes de la Région de la SADC.

19. Le Sommet a félicité la République-Unie de Tanzanie pour avoir accueilli avec succès la *Mission 300 du Sommet africain sur l'énergie en janvier 2025* à Dar es Salaam et a chargé le Secrétariat de la SADC de consulter la Banque mondiale, la Banque africaine de développement et d'autres partenaires de coopération afin de soutenir les États membres de la SADC dans l'élaboration de pactes nationaux sur l'énergie avant la fin de 2025.
20. Le Sommet a exhorté les États membres à promouvoir la participation pleine et effective des femmes aux processus politiques et décisionnels et à renforcer les systèmes nationaux en vue de coordonner la collecte de données et les enquêtes régulières sur la violence basée sur le genre (VBG), et d'accroître le soutien et les financements fournis aux initiatives visant à s'attaquer aux causes profondes de ce fléau.
21. Le Sommet a approuvé et signé l'Accord portant amendement du Protocole de la SADC sur la finance et l'investissement, notamment les dispositions sur la lutte contre le blanchiment d'argent.
22. Le Sommet a chargé le Secrétariat de formuler dans les meilleurs délais une proposition de valorisation, un plan d'investissement et une feuille de route pour le corridor économique Nord-Sud et d'accélérer l'élaboration de la Stratégie de la SADC en matière de corridors maritimes, et ce dans le but d'accroître le commerce, de promouvoir les connexions régionales et l'intégration économique.
23. Le Sommet a pris note des avancées accomplies dans la mise en œuvre du thème du 44^e Sommet des chefs d'État et de gouvernement de la SADC, à savoir : « **Promouvoir l'innovation en vue de découvrir de nouvelles perspectives de croissance et de développement durables en faveur de l'industrialisation de la SADC** » et a salué le Président sortant de la SADC, Son Excellence Le Président Emmerson Dambudzo Mnangagwa, pour son leadership exemplaire et ses orientations stratégiques qui ont permis de soutenir les principales priorités énoncées dans le thème ainsi que les programmes et projets de la SADC tout au long de son mandat.
24. Le Sommet a entériné le thème du 45^e Sommet des chefs d'État et de gouvernement de la SADC, à savoir « **Promouvoir l'industrialisation, la transformation du système agricole et la transition énergétique pour une**

SADC résiliente » et a réaffirmé son engagement à stimuler la croissance industrielle, la modernisation du système agricole et la transition énergétique juste qui constituent les piliers de la résilience et de l'intégration au sein de la région de la SADC.

25. Le Sommet a souligné l'importance que revêt l'agriculture dans la mesure où elle permet d'assurer la sécurité alimentaire et l'autosuffisance, et a exhorté les États membres à adopter des stratégies régionales visant à accroître la productivité agricole et la résilience climatique, en mettant l'accent sur l'agriculture intelligente face au climat, l'irrigation, l'efficacité post-récolte et l'économie bleue au niveau régional.
26. Le Sommet a appelé à l'accroissement des investissements dans la lutte contre les maladies animales transfrontalières, en particulier la fièvre aphteuse, et a exhorté les États membres à améliorer la préparation aux maladies en menant des initiatives ciblées de sensibilisation, en renforçant les systèmes de surveillance et en mettant en place des mécanismes efficaces de riposte.
27. Le Sommet a exhorté les États membres à mettre en œuvre les conclusions de la réunion des dirigeants africains organisée en juin 2025 autour du thème « Unissons-nous dans une action audacieuse pour lutter contre le choléra » en créant des groupes de travail présidentiels sur la maladie, en mobilisant les ressources nationales, en élargissant les infrastructures d'eau, d'assainissement et d'hygiène et en renforçant la coordination afin d'atteindre plus rapidement les objectifs de lutte contre le choléra à l'échelle nationale et régionale.
28. Le Sommet a félicité le gouvernement de la République de Madagascar pour avoir organisé et accueilli avec succès la 8^e Semaine annuelle de l'industrialisation de la SADC et l'exposition connexe à Antananarivo (Madagascar) du 28 juillet au 01^{er} août 2025 en collaboration avec le Secrétariat de la SADC, le Conseil des entreprises de la SADC et le Syndicat des industries de Madagascar (SIM) dans le cadre du thème « **Promouvoir l'industrialisation, la transformation du système agricole et la transition énergétique pour une SADC résiliente** ».
29. Le Sommet a noté le calendrier électoral de la SADC pour le reste de l'année 2025, dans lequel sont incluses les élections qui se dérouleront en République du Malawi et en République des Seychelles en septembre et celles en République-Unie de Tanzanie en octobre, et a souhaité que ces élections connaissent un franc succès.

30. Le Sommet a exhorté les États membres qui ne sont pas parties aux instruments juridiques de la SADC déjà entrés en vigueur à y adhérer, et ceux qui n'ont pas encore signé ou ratifié les instruments adoptés mais non encore en vigueur à effectuer leur signature ou ratification, ce qui permettrait de renforcer le cadre juridique de la SADC et d'appuyer l'intégration régionale.
31. Le Sommet a reconduit à ses fonctions de Secrétaire exécutif de la SADC Son Excellence M. Elias Mpedi Magosi, pour un deuxième et dernier mandat de quatre ans et a exprimé son appréciation pour son leadership et pour son dévouement à la promotion de l'intégration régionale et des aspirations de développement de la SADC.
32. Le Sommet a exprimé son appréciation au gouvernement de la République de Madagascar et au peuple malagasy pour le succès de l'accueil du 45^e Sommet des chefs d'État et de gouvernement de la SADC.
33. Le Président de la SADC, Son Excellence Andry Rajoelina, Président de la République de Madagascar, a fait part de sa profonde gratitude à tous les chefs d'État et de gouvernement pour leur participation au 45^e Sommet des chefs d'État et de gouvernement de la Région de la SADC, et pour lui avoir fait l'honneur de l'élire à la tête de la communauté de la SADC.

Fait le 17 août 2025

Antananarivo (République de Madagascar)